

## Compte rendu du conseil municipal

COMMUNE D'ESTANG

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 19 NOVEMBRE 2020
Présents : 15	L'an deux mille vingt et le dix-neuf novembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 15 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Christophe RANDE
Votants: 15	Sont présents : Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joël LABURTHER, Elodie MARTIN, Christophe LENCAUCHEZ, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL, Véronique BOURGEOIS - RANDE, Régis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS L'AFFARGUE, Gilles BIBE Représentés: 0 Excuses: 0 Absents: 0 Secrétaire de séance: Michèle DOREY

### Séance du 19 novembre 2020 à 20 heures 30

Sans public, hormis membres des commissions extra municipales en raison des contraintes sanitaires

Signature de la liste de présence

Michèle DOREY est désignée secrétaire de séance

### Ordre du jour

- 1-Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 2- Maison Médicale du Plateau : point d'informations
- 3 - Programme de réfection de diverses voies communales intra muros
- 4- Renonciation ou non à l'achat d'une propriété de 3ha situé au lieu-dit "Duron", en bordure de limite de commune avec Mauléon d'Armagnac
- 5- Réorganisation du travail des agents affectés à l'école et à la cantine en raison des contraintes liées à la crise sanitaire
- 6- Principe du recrutement d'un agent contractuel dans le cadre du Dispositif Parcours Emploi Compétence par convention avec l'Etat
- 7- Programme pluri-annuel d'amélioration et de rénovation des installations sportives du Stade du Pesqué
- 8- Fixation des loyers communaux à usage d'habitation à compter du 01/01/2021
- 9- Renouvellement d'un an du bail du local "Le Cabanot" à M. Nadeau et Mme Steinitz gérants du commerce Alimentation et vente de légumes " Délicatessen"
- 10- Examen de la demande d'autorisation d'occupation du domaine public à usage de parking pour y effectuer une vente au déballage à titre permanent
- 11- Examen de la demande de subvention de la coopérative scolaire de l'école maternelle de Cazaubon
- 12- Décision modificative du budget N°2
- 13- Informations diverses
- 14- Questions Diverses

### **1- EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur Gilles BIBE reprend la remarque faite lors de la séance précédente, à savoir l'absence des observations du groupe minoritaire sur la maison médicale.

Le compte-rendu est approuvé en l'état par :

14 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, .0.ABSTENTION

### **2- MAISON MEDICALE DU PLATEAU : POINT D'INFORMATIONS**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les différents courriers reçus concernant l'avancement du projet de la Maison Médicale du Plateau :

- Avis et recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de la demande du Permis de construire. Il précise que nous sommes dans l'attente de la réponse concernant le Permis de construire et de l'avant -projet détaillé de l'architecte.

- Réponses du Président du Conseil Général, du Sénateur A. Duffourg et de la Présidente de l'ordre des Médecins du Gers aux divers courriers concernant la recherche de médecins.

Concernant ce dernier point, Monsieur le maire confirme que le Docteur Gaube quittera son cabinet fin mars, comme annoncé.

La discussion s'engage autour de son remplacement : Le Docteur Joëlle Bortolaso pourrait venir une journée par semaine mais n'assurerait pas les visites. Une autre possibilité serait l'affectation temporaire de médecins hospitaliers dans les zones dépourvues de médecins. Une aide pourrait également être apportée par les infirmières formées « en pratique avancée » qui pourraient décharger le médecin d'un certain nombre d'actes. Néanmoins, la recherche d'un médecin affecté à 100% à la commune est prioritaire et reste l'objectif.

### **3 – PROGRAMME DE REFECTION DE LA VOIRIE INTRA MUROS**

Monsieur Alain Dupuy, 1er adjoint, expose à l'assemblée qu'une consultation a été effectuée auprès de trois entreprises pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé projeté pour réparation des voiries communales localisées dans le village :

- Place Roger Bon, haut Avenue Saint Martial, Accès Salle des Fêtes
- Rue des Embarrats
- Grande Rue, impasse du restaurant de la Poste, Impasse d'Ayrenx, Rue Conte
- Route de Peyré, angle pharmacie, rue de l'Enclos
- Rue Piche
- Rue du Fossé
- Intersection chemin de Bachales, Intersection Rue Monplaisir, entrée impasse de Gascogne
- Rue Notre Dame, Rue du Pigeon Blanc

Sur les trois entreprises consultées, un seul devis reçu :

- Neovia Solutions 4 rue de la Butte au berger ZAC du Plessis Val Vert 91220 Le Plessis-Pâté : 33100 , 00 € HT

- Un second devis est en attente et la troisième entreprise consultée n'a pas donné suite.

En l'absence des devis supplémentaires, la délibération est reportée à une date ultérieure.

Un planning des travaux sera mis en place après passage du SDEG et de l'enfouissement des câbles, si nécessaire.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits en budget de fonctionnement au chapitre 61.

### **4- RENONCIATION OU NON A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE A 341**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une parcelle boisée de 3 ha 00 a 60 centiares située sur le territoire de la commune au lieu-dit "Duron " à l'ouest de la commune, entre le château d'eau de Berduquet et Pelleben , appartenant à M. et Mme SARRAT / MONCELLI est actuellement en vente au prix de 20000 €

Il explique qu'un droit de préférence est applicable au cas où la commune souhaite acquérir le bien (article L331.19 du code forestier).

Il demande au Conseil Municipal de délibérer sur la renonciation au droit de préférence concernant la parcelle A 341

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Valide par 15 voix favorables, la renonciation au droit de préférence et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **5- ORGANISATION DU TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL AFFECTE A L'ECOLE et A LA CANTINE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la durée et les fonctions attachées à plusieurs postes de travail en raison de l'augmentation des effectifs scolaires, du renforcement des tâches de désinfection de l'école et de la mise en place d'un deuxième service à la cantine.

Il relate à l'assemblée les éléments relatifs aux différents personnels concernés, évoqués dans le cadre d'une réunion avec le personnel de cantine le 13 novembre dernier et en conseil d'école du 17 novembre dernier.

**Ces informations étant exposées, la commission finances/ressources humaines se réunira le 8 décembre pour statuer sur une proposition de modifications du tableau des effectifs lors de la prochaine réunion. Ces modifications prendraient effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.**

#### **6- PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

Monsieur le Maire expose qu'il serait opportun de faire bénéficier la commune du dispositif dénommé Parcours Emploi Compétence pour aider au financement d'un ou plusieurs emplois au sein du service technique

Il précise que la création de tels emplois est nécessaire afin d'assurer

- des travaux d'entretien des bâtiments publics tels que les arènes, le mur du cimetière ou d'autres travaux de préservation de la sécurité des constructions, devenus urgents, des travaux d'espaces verts et de nettoyage des lieux publics ou des travaux d'entretien ménager des divers locaux communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité à signer les conventions ou contrats à intervenir dans le cadre du dispositif "Parcours Emploi Compétence" à raison de 20 heures hebdomadaires, pour un an à partir du 01/01/2021 renouvelable une fois.

#### **7- PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS DU STADE DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire relate à l'assemblée sa rencontre avec le Président du Rassemblement Bas-Armagnac Football club, au cours de laquelle a été évoqué l'état des installations du Stade de football du Pesqué mis à disposition de l'association.

Il propose à l'assemblée de délibérer sur les divers travaux à réaliser pour améliorer l'état des équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux en trois tranches ; Sont en cours l'installation d'une VMC et la démolition d'un petit cabanon. :

1 – Année 2020 / 2021

Mise aux normes des radiateurs électriques

Création d'un lieu de stockage de matériel de cuisine

Démolition et reconstruction de l'entrée du stade, par une entreprise spécialisée (devis de 2900 euros)

2- Année 2021

Amélioration de la perméabilité du terrain enherbé

3- Année 2021/2022

Extension du local buvette du foot et création d'un bureau pour l'entraîneur (travaux en régie avec possibilité de bénéficier potentiellement de la DETR)

## **8-LOYERS D'HABITATION**

Le Maire expose que les loyers suivants sont révisibles au 01/01/21

- Appartement N°1 , N°2 , N°3 °4 et N°5 de l'ancienne Gendarmerie
- Pavillon Ancienne Gendarmerie Avenue des Martyrs du 3 juillet 1944

les montants sont révisés en application de l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers

Le Conseil Municipal prend acte

## **9- RENOUELEMENT D'UN AN DU BAIL DU CABANOT à DELICATESSEN**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le bâtiment du Cabanot a été loué par délibération du 27 mars 2020 à M. Nadeau et Mme Steinitz "Délicatessen" Alimentation et vente de légumes pour une durée d'un an.

Il propose à l'assemblée de délibérer la suite à donner, à l'échéance du contrat de bail, quant à la mise à disposition du bâtiment du Cabanot.

Sont évoqués, à cette occasion, plusieurs projets d'utilisation, d'affectation et d'évolution des locaux commerciaux ou vacants situés place du Pesqué et du 4 septembre.

Après discussion sur la légalité d'un renouvellement de bail dit « précaire » d'un an , et un échange de vues sur les avantages à disposer de ce commerce à l'emplacement actuel, certains membres du conseil municipal demandent à ce que les locataires puissent exprimer leurs souhaits et qu'un bail commercial 3,6,9 leur soit proposé, tel que prévu lors de la signature premier bail.

Une délibération sera prise à ce sujet, lors du prochain conseil.

## **10- DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la demande de Mme Nathalie LECLERC d'occuper l'espace situé en bordure de Route Départementale N°30 devant son commerce de brocante au N°1 , rue des Arènes, actuellement affecté à un usage de parking pour y effectuer un déballage sur la voie publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide, par 15 voix pour, de donner une suite favorable à cette demande sous réserve des autorisations administratives ci-dessous :

Avis à demander :

- au Département, service voirie, service local d'aménagement de Plaisance
- arrêté à adresser à la Préfecture pour autorisation de vente au déballage

*Conditions propres à la mise à disposition du domaine public :*

*Fixer le tarif au M2 (1 € du m2, pratiqué jusqu'ici)*

*Prendre un arrêté de mise à disposition du domaine public, celle-ci n'étant par nature jamais définitive. L'arrêté est renouvelé tacitement chaque année mais peut être suspendu sur simple décision de la commune.*

## **11- demande subvention école maternelle de Cazaubon**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la demande de participation aux sorties culturelles et pédagogiques émanant de la directrice de l'école maternelle de Cazaubon , au titre de l'année scolaire 2020-2021, pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans la commune d'Estang

Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur le principe d'une participation par élève estangois scolarisé hors commune en école publique primaire, maternelle ou élémentaire et quelle que soit la localisation , pour les activités ou sorties culturelles pédagogiques ou sportives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide par **13 voix pour et 2 voix contre** de verser une participation de 35 € par élève domicilié à Estang pour l'année scolaire 2020-2021 aux coopératives scolaires des écoles publiques primaires élémentaires ou maternelles situées hors de la commune

## 12- Vote de crédits supplémentaires -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

### FONCTIONNEMENT :

### DEPENSES

023 (042)	Virement à la section d'investissement	6066.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-6101.00	
6574	Subv. fonct. Associat <sup>o</sup> , personnes privée	35.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	58283.00	

**TOTAL : 58283.00 0.00**

### DEPENSES

### INVESTISSEMENT :

2118	Autres terrains	1092.00	
21312	Bâtiments scolaires	250.00	
21318	Autres bâtiments publics	2970.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	254.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	1500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		6066.00
28031 (040)	Frais d'études		58283.00

**TOTAL : 6066.00 64349.00**

**TOTAL : 64349.00 64349.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, par 15 voix pour, les suppléments de crédits, en dépenses, compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## 12 INFORMATIONS DIVERSES

- Décision du maire prise dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal (17.09.2020) : pas de perception de loyer en novembre 2020 pour le salon de coiffure Estang tif en raison de l'obligation de fermeture ; La CFE (contribution foncière des entreprises) a également été supprimée pour l'Hôtel du Commerce

- Elagage des platanes Place du Pesqué et des arbustes avenue st martial : Plusieurs devis reçus par Compagnie des Elagueurs 7137,00 € et Adour Elagage pour 7272 euros TTC
- Une formation alimentation durable dans le cadre du Plan Alimentation territorial (PAT) sera suivie par Marie-José DESTEPHEN
- La compétence Tourisme sortant des compétences de la CCGA, l'office de tourisme souhaiterait disposer d'un bureau à Estang
- Le bloc sanitaire du club de pétanque a fait l'objet d'un avis favorable sous conditions (notamment, tuiles non conformes en périmètre des Bâtiments de France)
- Annonce de la fermeture de la perception d'Eauze au 31 Décembre 2020 : un soutien sera apporté par CONDOM (Téléphonique) et NOGARO
- Rendez-vous le 24 Novembre pour le bornage du terrain destiné au transformateur en ville haute.
- Rendez-vous avec une société spécialisée dans la sécurité routière pour trouver des solutions pour la traversée du village fixée au 6 Janvier (matin ou AM à confirmer)

### **13 QUESTIONS DIVERSES**

- Sauf interdiction lié au COVID 19, le marché de Noel se tiendra le 20 Décembre 2020 – 15 exposants ont confirmé – Pas de restauration.
- Le groupe minoritaire, estimant que ses avis ne sont pas suffisamment retranscrits dans les comptes rendus des conseils municipaux, souhaite disposer d'une tribune dans le journal communal. Monsieur le Maire donne son accord. Cette tribune paraîtra en Juillet, le numéro de décembre étant déjà bouclé.
- Travaux d'agrandissement de l'ALAE : La commune souhaite reprendre à son compte ce projet afin d'assurer sa réalisation au plus vite, si possible pour Septembre 2021. Le prix prévisionnel des travaux est de 25 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h30.